



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

AVRIL 2019

Numéro 160

LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT N'EST PAS UN LUXE

Les DDEN président le CNAL cette année, cette initiative sur la « gratuité » scolaire est initiée par notre Fédération, nous nous devons de faire remonter un grand nombre d'enquêtes en interrogeant les écoles, les collèges et lycées. **Résultats à transmettre en ligne prioritairement. MERCI.**

Face au pourcentage des familles en difficulté qui ne cesse de croître, la gratuité est plus que jamais l'une des conditions de la réussite de tous. **C'est pourquoi le CNAL, après l'étude sur la laïcité l'an dernier, engage cette année un travail consacré à la gratuité.** Pour cela, nous aurons deux sources d'informations

- Un sondage sera commandé à l'IFOP pour recueillir le sentiment des français sur la réalité de la gratuité scolaire et leurs dépenses dans l'éducation de leurs enfants.
- Une enquête de terrain sera conduite par les militants des organisations du CNAL pour connaître les différents coûts liés à la scolarisation pour les familles. Cette enquête de terrain sera déclinée sur le 1er et le 2nd degré avec des questionnaires spécifiques.

Méthodologie :

Chaque organisation du CNAL diffusera les enquêtes (une pour les écoles, l'autre pour les collèges et les lycées) auprès de ses membres.

Les enquêtes seront conduites par les militants des organisations du CNAL auprès des personnels des établissements scolaires, notamment les directrices et directeurs d'écoles, ainsi que les personnels de direction des EPLE.

Les réponses seront renseignées par les militants des organisations du CNAL sur les formulaires en lignes (1er et 2nd degré), dont les liens sont ci-dessous.

Lien pour répondre à l'enquête 1er degré :

<https://docs.google.com/forms/d/1lrz3KqLrBZeCG8g6gP8EAeLifKERc9b1iEPN9OIJAO/edit?usp=sharing&ts=5c90c993>

Lien pour répondre à l'enquête 2nd degré :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeh1F33E2mzNZh5h149vf0wM2lv97QfL8ZP9emSVlw6FU3Q/viiewform?vc=0&c=0&w=1>

Le calendrier :

- Date butoir du retour des enquêtes sur le site informatique du CNAL le 22 mai 2019.
- La synthèse nationale de cette enquête sera présentée lors d'un colloque du CNAL le 25 juin 2019 après-midi.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration.

Amitiés laïques et fédérales.

Eddy KHALDI
Président



SOMMAIRE

- + La **gratuité** de l'Enseignement n'est pas un luxe
- + Ecole de la confiance : les **enjeux** sociétaux.
- + **Evaluations** CP, CE1, 6^{ème} : les enseignants se rebiffent
- + **Cantines** : mise en place du Conseil national de la restauration collective.
- + **Bâti scolaire** : l'Education nationale souhaite "coordonner les actions" des collectivités et préfigurer les établissements du futur
- + Un haut-commissaire à la **lutte contre la pauvreté** dans chaque région métropolitaine
- + Santé des enfants : les **examens obligatoires**



FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

École de la confiance

les enjeux sociétaux : valeurs, relations sociales, symboles, la formation et le recrutement des enseignants,

Quelques réflexions et interrogations supplémentaires des DDEN :

Il y aura une présence accrue des symboles de la République à l'École puisque l'amendement invitant à mettre drapeaux français et européen et texte de la Marseillaise dans chaque classe a été finalement adopté. L'apprentissage de la Marseillaise est réglementé : le refrain en CE1, et le premier couplet en CE2. Mais on peut s'interroger sur la réelle efficacité de renforcer une appropriation de ces symboles et une appartenance à la France si aucun projet pédagogique citoyen n'est développé sur le long terme à travers l'éducation morale et civique.

De grands enjeux sociaux n'ont pas été adoptés : Statu quo sur les questions d'égalité et d'éducation sexuelle.

Dans les futures INSPE (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation), un référent pour les questions liées à l'égalité entre les filles et les garçons sur le modèle des chargés de mission égalité existant dans les universités, en lien avec les référents égalité des établissements n'a pas été voté. Repoussé aussi l'amendement qui visait à inscrire l'éducation à l'égalité des sexes et à la lutte contre les discriminations sexuelles et de genres dans les séances annuelles d'information et d'éducation à la sexualité et à la vie affective. Repoussé également celui qui instaurait un cadre bienveillant et inclusif pour les enfants transgenres à l'école en facilitant l'usage du pronom et du prénom choisis par les élèves au regard de leur identité de genre.

Un petit pas pour la reconnaissance des familles

homoparentales : l'Assemblée a adopté, malgré la réticence du ministre et des avis très tranchés, une mesure visant à faciliter cette reconnaissance notamment dans la fiche individuelle d'inscription.

Plusieurs mesures de reconnaissance en faveur des territoires

ultra-marins : ont été adoptées des mesures en direction des territoires ultra-marins qui vont dans le sens d'un traitement davantage égalitaire de tous les territoires français. La mesure la plus importante consacre la création d'un rectorat à Mayotte pour répondre à ses besoins spécifiques. Une modification du code de l'éducation précisera explicitement la présence de "l'outre-mer" dans les enseignements "destinés à faire connaître la diversité et la richesse des cultures représentées en France", ou encore la représentation de ces territoires sur les cartes de France, soit 3 millions de Français qui apparaîtront enfin sur ces cartes.

Le développement durable ne trouve toujours pas place égale avec le sport et la culture pourtant celui-ci repose sur 3 piliers social, économique et environnemental. Pas non plus d'affichage de la Charte de l'environnement dans chaque établissement.

Les décisions concernant la violence repoussées après la remise du rapport sur la protection de l'école

Sur les questions de la violence et de l'absentéisme, le ministre n'a pas jugé opportun de discuter et légiférer sur des solutions tant qu'il ne connaîtrait pas les conclusions et préconisations du rapport confié à Stéphane Testé, Agnès Le Brun, et Béatrice Gille, sur la protection de l'école. Paradoxe d'adoption d'une loi avant la remise des rapports commandés sur le sujet. Jean-Michel Blanquer a néanmoins déclaré que "les mesures [qu'il prendra] auront une double dimension : le soutien à la parentalité et la sanction".

Harcèlement : mention de sanctions dans la loi

Concernant les problématiques de violence, à noter l'adoption d'un amendement concernant la question du harcèlement. Il prévoit que "les sanctions disciplinaires applicables en cas de faits de harcèlement scolaire, notamment des stages de sensibilisation, sont fixées par décret en Conseil d'État".

Formation et recrutement des enseignants

Au cours des débats, il a été mis en avant la pénurie d'enseignants : moitié moins de candidats au concours de professeur des écoles en quelques années, alors que le nombre de postes ouverts a augmenté. Ce manque d'attractivité sera-t-il comblé par les nouvelles mesures ? On peut s'interroger en écoutant les syndicats enseignants.

Formation : retour aux fondamentaux mais la majorité maintient la possibilité de recours à des méthodes innovantes

La "priorité" des futurs INSPE (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation), qui remplaceront les actuelles ESPE (Écoles supérieures du professorat et de l'éducation) créés par la loi Peillon de 2013, sera d'assurer "la maîtrise des savoirs fondamentaux et l'apprentissage de leur transmission", même si ce ne sera "pas leur seule finalité". Nous pouvons nous poser des questions sur tout ce qui concerne la prise en compte individuelle de chaque enfant et de son rythme d'apprentissage.

Recours aux AED en L3 pour remplacer les profs : quelle logique?

Un dispositif nouveau de pré-recrutement nous questionne. La mesure vise à permettre à des étudiants en L3 qui exercent des fonctions d'AED et souhaiteraient se destiner au métier d'enseignant, d'effectuer des remplacements et de "percevoir une rémunération en contrepartie des quelques heures de professionnalisation, cumulable avec les bourses auxquels ils peuvent avoir droit par ailleurs". Selon Jean-Michel Blanquer, ce dispositif est "éminemment social", et a "vocation à améliorer l'attractivité du métier, en particulier à destination de jeunes issus de milieux modestes, pour lesquels la perspective d'un recrutement à bac plus cinq pourrait se révéler décourageante". Les opposants y voient plutôt l'instauration de "brigades de remplacements sans formation". Une classe pourra leur être confiée mais sans garantie de bénéficier d'une formation. On peut s'interroger aussi sur la mesure « sociale », car ces étudiants gagneront le même revenu qu'en tant que AED en poursuivant leurs études. On peut regretter le refus d'opter pour un dispositif plus encadré sous condition d'engagement des étudiants à travailler ensuite dans l'Education nationale. Également rejeté la possibilité d'un nouveau statut de fonctionnaire stagiaire.

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent. »

Charb, président du jury, lors de la remise du Prix de la Laïcité, le 8 octobre 2012 à l'Hôtel de ville de Paris.

Évaluations CP - CE1 - 6ème : les syndicats se rebiffent

Dans une lettre ouverte adressée collectivement au ministre, les secrétaires généraux des syndicats du 1er degré de la FSU, de FO, de la CGT, de l'UNSA, de SUD et du SGEN-CFDT réagissent aux informations faisant état de consignes données aux recteurs et aux DASEN "pour mettre en œuvre des mesures disciplinaires à l'encontre des enseignants qui n'ont pas appliqué tout ou partie du protocole d'évaluations nationales". Plutôt que la menace et les sanctions, ils souhaitent que leurs représentants puissent engager le dialogue avec le ministère.

Pour sa part, le syndicat FSU des inspecteurs considère que "l'évaluation des élèves est nécessaire pour analyser leurs difficultés d'apprentissage", mais "reste attaché à ce que les modalités et les procédures de cette évaluation restent du domaine de la responsabilité des enseignants". Il ne peut imaginer qu'une faute professionnelle soit prise à leur encontre pour une non-conformité à un protocole.

Bâti scolaire : l'Education nationale souhaite "coordonner les actions" des collectivités et préfigurer les établissements du futur

Est publié au Journal officiel du 13 mars un avis de vacance d'un emploi de "directeur de projet". Celui-ci sera chargé de mettre en place la cellule « bâti scolaire » que le ministère de l'Education nationale entend créer pour "coordonner les actions autour de trois grands thèmes : le suivi de l'état bâti des établissements, la prévention des risques et la capacité de conseil auprès des collectivités maîtres d'ouvrage, notamment dans le cadre des réflexions autour de ce que doivent être les écoles, collèges et lycées du futur".

Plusieurs axes majeurs d'évolution sont d'ores et déjà identifiés

- l'extension du dispositif 'classes à 12' avec le dédoublement des classes de CP et de CE1 en éducation prioritaire ;
- l'évolution des bibliothèques centres documentaires et des centres de documentation et d'information des établissements scolaires
- le développement d'internats attractifs, reposant sur un projet éducatif d'excellence
- la création de véritables campus professionnels
- la réforme du lycée et du baccalauréat
- la dynamique créée autour de l'école du socle commun
- les enjeux du numérique.

L'avis officiel rappelle que "les 63 000 écoles, collèges et lycées de France représentent un patrimoine évalué à 150 millions de m²" et il ajoute que "l'état technique de ce parc, la sécurité, l'accessibilité, la performance énergétique, mais aussi l'adaptation des bâtiments aux pratiques pédagogiques, actuelles et futures, constituent des enjeux majeurs pour le bon fonctionnement du service public de l'éducation". Les collectivités territoriales sont inégales par rapport à l'enjeu et la vision du ministère sur l'état du bâti est parcellaire.

Cette cellule devra "proposer un mode de coordination des différents acteurs". Elle devra également "mettre en place un dispositif de suivi de l'état du bâti scolaire", "assurer un rôle d'interface entre l'ensemble des parties prenantes" mais aussi "formaliser la parole du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les questions liées au bâti scolaire".

Dans son rapport, Olivier Klein (maire de Clichy sous-bois) évoquait la nécessité d'intégrer aux bâtiments scolaires d'autres services pour renforcer leur attractivité, par exemple un "Espace parents", une "Médiathèque / ludothèque-Espace linguistique", un "Espace sportif - Espace de jeux - Ouverture des centres de documentation et d'information (CDI) hors du temps scolaire", la PMI... Mais il ajoutait "que certains enseignants ne comprennent pas toujours cette idée d'utiliser l'école au-delà du temps scolaire".

L'avis :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038224591&dateTexte=&categorieLien=id>

le rapport Klein :

http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_de_mission_olivier_klein_-_renovation_patrimoine_scolaire.pdf

Sur ce sujet, où est la place du DDEN dont la mission englobe la surveillance des bâtiments scolaires ou non utilisés par les élèves.

Cantines : mise en place du Conseil national de la restauration collective.

Didier Guillaume a installé, le mercredi 13 mars, le Conseil national de la restauration collective. Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a confié la présidence du CNRC à Mireille Riou-Canals, conseillère maître à la Cour des comptes et ancienne directrice générale de l'enseignement scolaire. Selon le ministère, cette instance de concertation "contribuera notamment à atteindre l'objectif, un taux de 50 % des approvisionnements composés de produits biologiques, durables ou sous signes officiels de qualité", comme prévu dans la loi "Agriculture et Alimentation".

Le CNRC "regroupe les pouvoirs publics et sept collèges d'acteurs impliqués dans la restauration collective" et il a consacré sa première séance de travail "à l'examen des trois projets de décrets d'application", notamment celui portant sur "l'expérimentation d'un affichage obligatoire de la composition des menus en restauration collective". **Dans nos missions d'observation figure la restauration scolaire, les DDEN seront-ils impliqués dans un des collèges ?**

Un rappel de la Cour administrative d'appel de Nancy : Dans la loi de 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté il est dit que « l'inscription à la cantine des écoles primaires, lorsque ce service existe, est un droit pour tous les enfants scolarisés. Il ne peut être établie aucune discrimination selon leur situation ou celle de leur famille ».

DDEN, soyons vigilants.



Un haut-commissaire à la lutte contre la pauvreté dans chaque région métropolitaine

Un avis de vacance d'emploi de "haut-commissaire dédié à la lutte contre la pauvreté" est publié au JO du 19 février. Cet emploi sera implanté dans chacune des 13 régions métropolitaines, auprès du préfet de région, à compter du 1er avril 2019. Il sera chargé de mobiliser "l'ensemble des administrations concernées par les différentes politiques publiques concourant à la prévention et à la lutte contre la pauvreté : petite enfance, hébergement/logement, économie, emploi, formation, éducation, jeunesse, santé et médico-social" ainsi que les collectivités territoriales, les "personnes concernées", les associations, les opérateurs publics et organismes de sécurité sociale.

Ce haut-commissaire organisera des "conférences régionales de prévention et de lutte contre la pauvreté" deux fois par an avec "15 animateurs thématiques" dans chaque région. Il préparera "la contractualisation avec l'ensemble des départements". Il devra également "veiller au déploiement sur le territoire de deux chantiers spécifiques : la concertation autour du revenu universel d'activité ainsi que la concertation autour de l'élaboration du service public de l'insertion (SPI)".

Santé des enfants : les examens obligatoires

Un décret paru au *Journal officiel* du 28 février 2019 dresse la liste des examens qui sont obligatoires pour les enfants jusqu'à 16 ans. Il est complété par un arrêté paru le même jour qui en fixe le calendrier. Tous deux sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2019.

Le suivi préventif des enfants comprend notamment 20 examens médicaux obligatoires au cours des 16 premières années. Ces examens portent sur :

- La surveillance de la croissance staturale-pondérale de l'enfant (développement en taille et en poids selon des normes fixées en fonction de l'âge et du sexe) ;
- La surveillance de son développement physique, psychoaffectif et neurodéveloppemental ;
- Le dépistage des troubles sensoriels ;
- La pratique ou la vérification des vaccinations ;
- La promotion des comportements et environnements favorables à la santé.

Ils sont réalisés par le médecin traitant de l'enfant ou par un autre médecin choisi par les parents ou par les personnes titulaires de l'exercice de l'autorité parentale ou les personnes ou services à qui l'enfant a été confié. Avant les 6 ans de l'enfant, ces examens peuvent être faits par un médecin d'une consultation de protection maternelle et infantile (PMI). Au cours de la 6^e année de l'enfant, l'examen obligatoire peut être fait par un médecin de l'Éducation Nationale.

Les résultats sont mentionnés dans le carnet de santé et, le cas échéant, dans le dossier médical partagé de l'enfant. 3 examens pratiqués au cours des 3 premières années donnent lieu à l'établissement d'un certificat de santé.

Voir le calendrier détaillé des examens obligatoires sur la fiche de Service-public.fr :

Suivi médical de l'enfant : examens médicaux obligatoires.

À savoir :

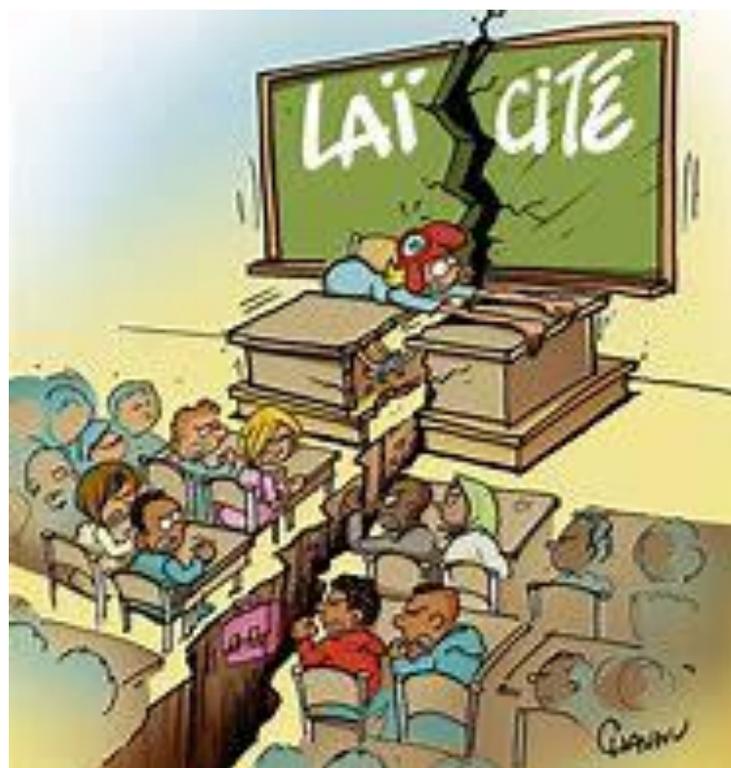
Ces examens sont pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13250?xtor=EPR-100>



Les députés préparent un "acte II" de la loi de 2005 sur la scolarisation des élèves en situation de handicap

À la demande de Sébastien Jumel (Gauche démocrate et républicaine), les députés de la commission des affaires culturelles et de l'éducation préparent "un acte II" de la loi de 2005 sur la scolarisation des élèves en situation de handicap. Les auditions du mardi 19 mars ont permis de "pointer des dysfonctionnements importants" et l'établissement de la photo de la situation actuelle permettra aux députés de faire des propositions concrètes et de rédiger une proposition législative.

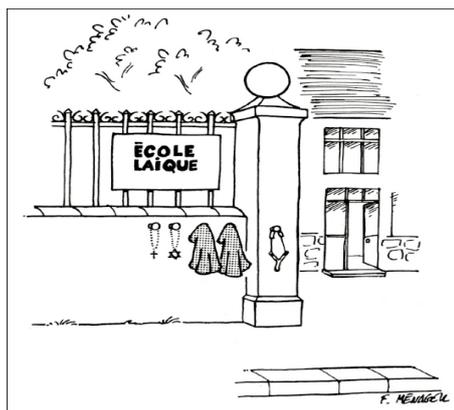


Les associations partenaires de l'école demandent à être davantage associées à la politique éducative

Le CAPE dont font partie les DDEN a été reçu le 19 mars pour la seconde fois depuis la prise de fonction de Jean-Michel Blanquer. "Des points de convergence sur le fond" ont été souligné par le ministre qui a souhaité prolonger la rencontre par un entretien avec son entourage dans les semaines à venir, notamment sur la question des "colos", mais aussi des internats et des classes de découverte.

Jean-Luc Cazaillon, qui, au nom des CEMEA, assure la présidence du "Collectif des associations partenaires de l'école publique", fait notamment valoir que les mouvements qu'il représente "ne sont pas associés, pas mobilisés" alors qu'ils étaient "au cœur" de la relation entre l'État, les collectivités, les écoles et établissements scolaires, les usagers, notamment pour la réforme des rythmes scolaires. "Aujourd'hui, il constate que c'est le grand vide. On souffre de la faiblesse du travail partagé." Avec la loi NOTRe, la mise en œuvre de pôles éducatifs réunissant les services de Jeunesse & Sports et de l'Éducation nationale, le projet de Loi "pour une école de la confiance" avec les EPLESF (établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux) ou le projet de "cités éducatives" ce sont d'importantes modifications qui se préparent. Ces changements supposent que soient posées les questions de gouvernance. **Certaines associations notamment les DDEN s'interrogent sur ces nouvelles structures.**

Le CAPE souhaite rester pour le ministre "un interlocuteur potentiel", notamment pour aider les éventuels nouveaux établissements des savoirs fondamentaux à s'ouvrir vers des horizons culturellement plus larges. Le collectif évoque aussi la question de l'école inclusive, dont l'enjeu doit dépasser l'accueil des enfants en situation de handicap.



L'OZP lance son questionnaire pour une évaluation de la refondation de l'Éducation prioritaire

L'OZP (**Observatoire des Zones Prioritaires**) devrait produire courant mai un rapport d'étape de l'évaluation de l'éducation prioritaire. L'observatoire a lancé cette démarche en novembre parce qu'il constatait que le ministre ne proposait pas un processus d'évaluation prévu pour 2019 par la circulaire de 2014 sur la refondation de l'éducation prioritaire. D'autre part, une mission confiée à Ariane Azéma et Pierre Mathiot par Jean-Michel Blanquer sur "le pilotage du système éducatif dans différents territoires" lui faisait craindre la disparition de l'éducation prioritaire.

Avec un comité scientifique réunissant notamment Anne Armand (IGEN honoraire), Jean-Yves Rochex (Paris-8), Jean-Michel Zakhartchouk (CRAP), Marc Bablet (ancien responsable de l'éducation prioritaire au ministère), il a mis en ligne un questionnaire fondé sur les 14 mesures et les repères rassemblés dans le référentiel "pour une éducation prioritaire plus efficace". Il a de plus été envoyé à plus de 10 000 personnels en éducation prioritaire.

"Proposer aux réseaux un cadre commun de réflexion en vue de l'auto-évaluation de leur projet de réseau" et "faire remonter des contributions à un débat national sur la poursuite de la politique d'éducation prioritaire" tel est le but de l'enquête qui porte sur le travail engagé par les équipes de REP et REP+, sur les progrès des élèves, les évolutions dans le travail collectif, la formation, le pilotage.

Le questionnaire propose des questions simples avec des commentaires possibles pour mieux cerner ce qui s'est passé sur le terrain, par exemple : amélioration ou dégradation de la situation dans votre réseau ? Un séminaire de synthèse devrait être organisé au mois d'octobre.

L'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré) organise un "Congrès des enfants" pour préparer un manifeste sur les valeurs de l'olympisme

L'USEP organise un "Congrès des enfants" du 21 au 23 juin au CNOSE (Comité National Olympique et Sportif Français), pour aboutir à la rédaction d'un manifeste et "apporter un témoignage authentique aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024". Elle entend ainsi apporter sa contribution à l'Éducation à la citoyenneté et à la démocratie.

En fin d'année 2018, dans les quelque 8 000 écoles et associations USEP impliquées, 750 000 élèves ont débattu de leur vision des Jeux de 2024. 104 congrès départementaux ont été réunis au mois de février, 16 congrès régionaux le sont au début du printemps pour préparer le "congrès des enfants". Les élèves représentants de leurs régions voteront alors 50 propositions. Le manifeste sera remis au début de l'année scolaire prochaine aux écoles avant une table ronde sur l'avenir du sport scolaire.

Le COFRADE (Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant) dont font partie les DDEN, défend les droits des Enfants

Le mercredi 19 mars, le COFRADE s'est rendu chez la Défenseure des enfants pour assister à une réunion visant à expliquer aux associations la procédure simplifiée du Comité des Droits de l'enfant. La procédure simplifiée a été déclenchée par le Comité en début d'année. Elle s'inscrit dans le cadre de la mission du Comité de veiller à la bonne application de la CIDE (convention internationale des droits des enfants) par les États signataires. En vertu de ses obligations, la France doit rendre un rapport tous les 3 ans sur son application de la Convention. Or, la procédure simplifiée vient raccourcir ce temps, l'État français devant rendre un rapport d'ici début 2020. Les associations et par conséquent le COFRADE seront également impliquées dans cette procédure puisqu'elles devront rendre un rapport avant le 1^{er} novembre 2019 sur les manquements de la France à la CIDE.

Des "petits" cahiers pédagogiques pour compléter la collection

Le **CRAP** (*Cercle de Recherche et d'Action Pédagogiques*) annonce le lancement de "petits" cahiers qui viennent, à côté des "Cahiers" mensuels et des "Hors-série", compléter la gamme de ses publications. Ce premier numéro rassemble, sur le thème de l'apprentissage de la lecture, six articles de professeurs d'Espé, d'Universités et de chercheur au CNRS, déjà publiés dans les Cahiers en 2014 et 2017.

Il s'agit d'aider de jeunes enseignants qui n'ont pas forcément le temps de lire tout un dossier des cahiers, à faire le point sur une question basique. Dans le cas présent, elle est concentrée sur la lecture et permet au lecteur d'entamer une réflexion sur sa pratique, d'amorcer sa construction de "praticien réflexif", ce qui est au cœur du projet du CRAP. Pour le professeur des écoles débutant, savoir que **la querelle des méthodes est dépassée**, qu'un enseignement systématique des correspondances graphèmes-phonèmes est nécessaire, mais qu'on peut partir du mot pour arriver à la lettre ou de la lettre pour arriver au mot, que le décodage passe aussi par l'écrit, que l'enfant doit accéder très tôt à des œuvres littéraires est d'une grande aide.

Les prochains numéros, 5 ou 6 par an, seront consacrés à la coopération entre élèves à l'école primaire, à l'évaluation et à la notation, à la dictée, aux relations avec les parents, aux sanctions et punitions, au développement durable... Ils seront, comme le premier, téléchargeable sur le site du CRAP au prix de 3€.

Le site : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/L-apprentissage-de-la-lecture-en-primaire>

LES RENDEZ-VOUS

1er avril 2019 : RDV Groupe socialiste du SÉNAT : Eddy Khaldi Chantal Detrez.

3 avril : Assemblée Générale de L'ESPER : Jean Paul Mathieu.

3 avril : UD DDEN 10 Aube : Eddy Khaldi.

5 avril : COFRADE : Edith Semerdjian.

6 avril : UD DDEN 01 Ain : Eddy Khaldi.

8 avril : Audience Recteur Académie Strasbourg : Eddy Khaldi Jean Claude Robert et Président UD 67.

8 avril : Formation des DDEN de l'UD 67 : Eddy Khaldi Jean-Claude Robert.

13 avril : AG UD 95 Val d'Oise : *Présence de la Fédération.*

14 avril : AG UD 75 Paris : *Présence de la Fédération.*

15 avril : RDV AMF Paris : *Eddy Khaldi Chantal Detrez.*

16 avril : Solidarité avec les écoles sinistrées de l'Aude : *Eddy Khaldi.*

24 avril : Réunion avec le DASEN et les IEN de Marseille

24 avril Bureau fédéral **Marseille**

25 avril Conseil fédéral **Marseille**

Opération Visites des écoles de Marseille, conduite par la Fédération :

Jeu 25 et vendredi 26 avril – Lundi 29 avril et mardi 30 avril –

Lundi 6 et mardi 7 mai -

(DDEN des Bouches-du-Rhône et Conseillers fédéraux).

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIÈRE

Dessins de Alain Faillat extraits de

« ABC de la Laïcité » - Editions

Demopolis 2015

